

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
DEMANDE POUR OBTENIR L'AUTORISATION DE PROCÉDER À DES INVESTISSEMENTS POUR LE REMPLACEMENT D'UNE  
CONDUITE ET DE BRANCHEMENTS AU RÉSEAU GAZIER D'ENBRIDGE GAZ QUÉBEC SUR CROISSANT DE LA PAIX ET SUR  
LA RUE DE LA SARTHE**

---

**COÛTS PRÉVUS AU PROJET**

1. **Référence :** Pièce [B-0005](#), p. 7.

**Préambule :**

(i) « *Le Projet requiert des investissements totalisant 2 079 945 \$. La répartition des coûts selon la nature des travaux est la suivante :*

Activités	Coûts prévus (\$)
Services entrepreneurs <sup>2</sup>	1 601 413 \$
Matériaux	5 638 \$
Services externes	16 321 \$
Contingence	405 843 \$
Entente avec la Ville de Gatineau	50 730 \$
<b>Total</b>	<b>2 079 945 \$</b>

À la note 2 : « *Inclus le coût des branchements.* »

**Demandes :**

1.1 Selon la référence, la Régie note que l'activité « Services entrepreneurs » représente 96 % des coûts du Projet (hors contingence) et inclut les coûts des branchements. De plus, l'activité « Matériaux » représente moins de 1 % des coûts.

1.1.1. Veuillez élaborer sur la méthodologie utilisée par le Distributeur afin d'établir les coûts totaux prévus pour le Projet, ainsi que leur ventilation.

- 1.1.2. En complément à la réponse à la question précédente, veuillez indiquer si les coûts prévus au Projet relatifs à l'activité « Services entrepreneurs » ont été établis sur la base de récents projets comparables ou de soumissions obtenues. Dans la négative, veuillez expliquer.
- 1.1.3. Veuillez clarifier ce qui est inclus à l'activité « Matériaux » et si certains matériaux sont inclus sous l'activité « Services entrepreneurs ».
- 1.1.4. Veuillez expliquer et élaborer quant au niveau de contingence prévu au Projet, soit de l'ordre de près de 25 % des coûts (hors contingence), et au risque de dépassement des coûts en contingence.
- 1.2 Veuillez présenter un détail des composantes pour chacune des activités du Projet.
- 1.3 Veuillez clarifier en quoi consiste l'entente avec la Ville de Gatineau et le coût y étant associé.

## RISQUES ASSOCIÉS AUX TRAVAUX

- 2. Références :**
- (i) Pièce [B-0005](#), p. 8 ;
  - (ii) Pièce [B-0005](#), p. 9.

**Préambule :**

- (i) Le Distributeur explique que, parmi les trois options envisagées pour le Projet, l'option 1 a été retenue pour cette raison :

*« L'option retenue permet de réduire considérablement la durée de l'interruption pour les clients alimentés par cette conduite en leur assurant un approvisionnement en gaz naturel pour la majeure durée des travaux. En effet, l'alimentation en gaz naturel de ces clients ne sera interrompue qu'au moment du remplacement de leur branchement, soit pour une période d'environ une journée ». [nous soulignons]*

- (ii) « Le calendrier ci-dessous présente les grandes étapes de réalisation du présent Projet :

Activités	Début	Fin
Planification du Projet	Mars 2025	Août 2025
Obtention du permis de la Ville de Gatineau	Juillet 2025	Août 2025
Dépôt de la preuve et décision de la Régie	Juin 2025	Septembre 2025
Construction des conduites et mise en gaz du Projet	Septembre 2025	Décembre 2025 <sup>3</sup>

À la note 3 : « *Tout dépendant de la date de la fin des travaux, il y a une possibilité que les travaux de restauration puissent se faire seulement au printemps 2026 puisque ces travaux nécessiteront notamment l'installation de pelouse* ».

**Demandes :**

- 2.1 En référence à (ii), veuillez préciser les dates visées pour le début et la fin des travaux relatifs à la construction des conduites et mise en gaz du Projet.
- 2.2 Dans la mesure où EGQ prévoit une interruption de service au moment du remplacement des branchements, tel que mentionné à la référence (i) et que la fin des travaux est prévue en décembre 2025, tel que présenté à la référence (ii), veuillez indiquer si ces interruptions de service pourraient survenir durant la période d'hiver. Dans l'affirmative, veuillez élaborer sur la possibilité que l'ensemble des interruptions soient complétées avant la période d'hiver.
- 2.3 Veuillez indiquer certaines des tâches, autres que les travaux de restauration, peuvent être réalisés durant les mois d'hiver, par exemple, en décembre.
- 2.4 Selon l'éventualité que les travaux de restauration soient reportés au printemps 2026, tel que mentionné à la référence (ii), veuillez élaborer sur les enjeux relatifs à la restauration des terrains résidentiels et les coûts additionnels associés, le cas échéant, à un tel report.
- 2.5 En référence à (i), la Régie constate que l'option retenue tient compte d'une interruption de service pour une période d'environ une journée.

Veuillez indiquer si le Distributeur a identifié des risques ou circonstances pouvant avoir pour effet d'interrompre l'alimentation en gaz naturel des clients pour une période supérieure à une journée. Le cas échéant, veuillez élaborer.

- 2.6 Veuillez indiquer si EGQ a réalisé une analyse géotechnique ou relative à la qualité des sols permettant d'identifier les risques pour la réalisation des travaux. Le cas échéant, veuillez élaborer.